

**Débat de politique départementale
à l'initiative du Groupe des élus socialistes et apparentés**

« Pour un droit à l'alimentation en Seine-Maritime »

Intervention de Maryline FOURNIER

Chers collègues,

Je prends la parole aujourd'hui sur un sujet crucial : le droit à l'alimentation que je préfère appeler le droit de bien manger.

Alors que l'inflation est galopante et que la majorité départementale a augmenté les tarifs de cantine dans un tiers des collèges, principalement dans les communes et quartiers les plus modestes, une part grandissante des Français éprouve de plus en plus de difficultés à se nourrir, alors même qu'il s'agit d'un droit fondamental, relevant tout autant d'une logique de justice sociale que de qualité alimentaire.

Avec un taux de pauvreté de 15,4% en 2021 (source de l'Insee), notre département n'est pas épargné. Et pour les jeunes le constat est encore plus alarmant : Un quart des moins de 30 ans vit sous le seuil de pauvreté en Seine-Maritime. Selon le Secours populaire, en septembre 2023, c'est même 1 personne sur 3 qui n'était toujours pas en capacité de se procurer une alimentation saine en quantité suffisante pour se nourrir 3 fois par jour.

Le droit à l'alimentation est un droit humain fondamental, reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Il implique que toute personne a le droit d'avoir accès à une nourriture suffisante et saine, à la fois quantitativement et qualitativement, pour assurer sa croissance et son développement.

Malheureusement, ce droit est encore loin d'être une réalité pour tous. Dans notre département, on assiste à une augmentation du nombre de personnes vivant en situation d'insécurité alimentaire. Cela signifie qu'elles n'ont pas toujours la certitude de pouvoir se nourrir correctement, elles-mêmes ou leurs familles.

Cette situation est inacceptable. Elle est contraire aux principes fondamentaux de notre République et elle a des conséquences graves sur la santé et le bien-être des personnes touchées.

En tant que conseillers départementaux, nous avons la responsabilité d'agir pour que le droit à l'alimentation soit respecté pour tous les habitants de notre territoire. C'est pourquoi je propose que nous mettions en place un plan d'action départemental pour le droit à l'alimentation. Ce plan d'action pourrait comprendre les mesures suivantes :

- 1-Renforcer l'aide alimentaire en augmentant les moyens alloués aux associations caritatives et en créant des épiceries sociales et solidaires, tel est l'objectif défini dans le contrat local des solidarités.

- 2-Favoriser l'accès à une alimentation saine et durable en soutenant l'agriculture locale et en encourageant les circuits courts de distribution.
- 3-Lutter contre la précarité en améliorant l'accès à l'emploi et au logement.
- 4-Éduquer et sensibiliser le public à l'importance du droit à l'alimentation.
- 5-Mettre en place un revenu minimum sous conditions pour les jeunes qui ne sont pas suivis par la mission locale. Je pense notamment aux étudiants qui sont obligés de travailler pour subvenir à leurs besoins même vitaux.
- 6-Utiliser nos travailleurs sociaux en charge de l'APA pour faire remonter l'information de nos personnes âgées en difficulté qui ne bénéficient d'aucun dispositif, ceux-là même qui passent sous les radars par méconnaissance, en raison de difficultés de transports ou autres.
- 7-Le soutien à la création d'une sécurité sociale d'alimentation : je reprends ici une idée de l'anthropologue Bénédicte Bonzi dans son livre *La France a faim, le don à l'épreuve des violences alimentaires* (éditions Le Seuil, 2023) qui plaide en faveur de la mise en place d'une sécurité sociale alimentaire, un système universel, pour que tout le monde ait accès à une alimentation de qualité quelles que soient ses ressources, et ce, en sortant de la pure logique de marché et de surproduction.

Nous sommes conscients qu'une mauvaise alimentation est l'origine du développement de nombreuses autres pathologies qui en découlent.

3,5 millions de Français subissent une insécurité alimentaire et ont aujourd'hui recours à un soutien alimentaire. Cette insécurité alimentaire n'est pas le fait d'une catégorie sociale unique et ses causes sont diverses : sociales principalement, mais aussi individuelles, parfois les deux.

Face à cette vague, les simples mesurette ne suffiront pas. Et le reversement des recettes de la vente de burgers avec des produits seinomarins aux 6 épicerie sociales et solidaires du Département lors du Salon de l'Agriculture cache, au-delà de l'opération marketing, le peu d'ambition de notre Département sur un sujet aussi vital.

Se déroulent actuellement le 93eme congrès de l'union national des CCAS au Havre, un sujet aussi vital. Hier matin, j'écoutais l'interview de M Carvounas, président de l'UNCASS qui s'inquiète de la rigueur annoncée par le 1^{er} Ministre.

Il est primordial de préserver le bloc communal qui abonde de façon croissante chaque année le budget de leur CCAS car depuis 2020, les CCAS accompagnent un public de plus en plus large de salariés, étudiants, de personnes vieillissantes.

Je suis convaincu qu'en agissant ensemble, nous pourrions construire des politiques publiques pour l'avenir où chacun a le droit de se nourrir dignement.